



TRANSMIS LE 31/03/2026
 REÇU LE 31/03/2026
 AFFICHÉ LE 01/04/2026
 NOTIFIÉ LE 01/04/2026
 PUBLIÉ LE 01/04/2026
 EXÉCUTOIRE LE 01/04/2026

Secrétariat Général
 XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 26 -287

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
 à Mme Étienne LE BÉCHEC, 11^{ème} Adjoint au Maire**

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'élection de **Mme Étienne LE BÉCHEC, en qualité que 11ème Adjoint au Maire** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville, réuni en séance le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRETE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales délégation de fonction est donnée à **Mme Étienne LE BÉCHEC, 11ème Adjoint au Maire, dans les domaines et limites suivants** (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- **Affaires sociales.**

Article 2 – La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à **Mme Étienne LE BÉCHEC**, pour les actes suivants :

- **Affaires sociales :**
- Courriers relatifs à l'action sociale auprès des partenaires, associations ou administrés ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux prestations et actions sociales ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT ;

Article 3 – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, la délégataire rendra compte à M. Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et de tous actes signés à ce titre.

La signature de **Mme Étienne LE BÉCHEC** sur les actes dont elle a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,
 Mme Étienne LE BÉCHEC
 Adjoint au Maire
 En charge de...*



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26 – 287 - LE BÉCHEC Étienne

Article 4 – En l'absence de **M. Bruno DE CARLI**, **Mme Étienne LE BÉCHEC** reçoit délégation pour les questions relatives aux Séniors et Conseil des Séniors.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 4, **Mme Étienne LE BÉCHEC** reçoit délégation de signature des actes suivants :

- Rapports et correspondances effectués par la Mairie de Franconville se rapportant **aux Séniors et Conseil des Séniors** ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 5 – **Mme Étienne LE BÉCHEC** est habilitée à déposer plainte au nom de la Commune pour les atteintes aux biens communaux.

Article 6 – **Mme Étienne LE BÉCHEC** est habilitée pour représenter la commune de Franconville-la-Garenne au sein de la Commission communale de sécurité.

Article 7 – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission aux services départementaux au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrit sur le registre des Arrêtés. Il sera porté au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 8 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Arrêté notifié à Étienne LE BÉCHEC, le
Signature

1^{er} Avril 2026

Acte à classer**ARR26-287DGS**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-30T17-49-07.00 (MI268695248)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR26-287DGS-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS à Mme Étienne LE BÉCHEC, 11ème Adjoint au Maire

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [LE BÉCHEC Étienne - ARR 26 -287.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/26 à 17:49

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Transmis

Date 30/03/26 à 17:49

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Accusé de réception

Date 30/03/26 à 17:55